

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

OBJET: Entrée en vigueur du Règlement numéro URB-205-18-2025

Modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé
(Règlement URB-205) de la MRC des Jardins-de-Napierville

Je, directeur(trice) général(e), greffier-trésorier soussigné et/ou greffière-trésorière soussignée, certifie par les présentes sous mon serment d'office, que j'ai affiché copies de l'avis public relatif à l'entrée en vigueur du règlement ci-haut mentionné aux endroits désignés.

Entre 8h00 et 9h00 heures, le 19^e jour de mars deux mille
vingt-six.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour de mars deux mille vingt-six.

Natacha Jodoin

Directrice générale greffière-

trésorière



Signature